

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et de la commission de délégation de service public de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

• date de convocation le 03 janvier 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 78

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Cogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthelay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Momand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

délibération **n° 007-17 C**

objet **Election des membres de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et de la commission de délégation de service public de Chambéry métropole-Cœur des Bauges**

Xavier Dullin, président, indique que la commission d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et la commission de délégation de service public de Chambéry métropole-Cœur des Bauges sont composées, s'agissant de leurs membres à voix délibérative :

- du président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges et de son suppléant,
- de 5 membres titulaires,
- de 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Conseil communautaire fixe les conditions de dépôt des listes.

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si le Conseil communautaire décide du contraire à l'unanimité.

Il est rappelé que le suppléant du président sera désigné par arrêté.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges,

Vu les articles L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : crée une commission d'appel d'offres, une commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et une commission de délégation de service public de Chambéry métropole-Cœur des Bauges, à titre permanent pour la durée du mandat,

Article 2 : autorise le dépôt des listes en séance,

Article 3 : décide de ne pas procéder au scrutin secret,

Article 4 : précise que ces commissions sont composées conformément aux résultats du scrutin ci-dessous :

Votants	82		
Suffrages exprimés	82		
Candidats titulaires	Candidats suppléants	Suffrages obtenus	
Président	Suppléant du président		
<u>Liste :</u> - Denis CALLEWAERT - Catherine CHAPPUIS - Michel DYEN - Walter SARTORI - Jean-Maurice VENTURINI	<u>Liste :</u> - Louis CAILLE - Jean-Pierre COENDOZ - Bernard JANUEL - Dominique POMMAT - Françoise VAN WETTER	82	Liste élue

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 007-17 C

Objet de l'acte :	Election des membres de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et de la commission de délégation de service public de Chambéry métropole-Cœur des Bauges
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)
Date de l'acte :	09 janvier 2017
Annexe :	

Identifiant de télétransmission : 073-247300098-20170109-lmc1H18855H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18855H1

Date de transmission en Préfecture :	13 janvier 2017
Date de réception en Préfecture :	13 janvier 2017